

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES GALLY MAULDRE  
DU 20 JANVIER 2014**

**L'an deux mille QUATORZE,**

Le 20 janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle communale de la commune d'Andelu, en séance publique, sous la présidence de Manuelle WAJSBLAT, Présidente

**Présents :**

Commune d'ANDELU : Michèle BOUGNOTEAU, Olivier RAVENEL  
Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL (Arrivé à 18h31);  
Commune de CHAVENAY : Denis FLAMANT (Arrivé à 18h27),  
Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN, Raymond METZGER  
Commune de DAVRON : Louise de GONCOURT, Valérie PIERRÈS  
Commune de FEUCHEROLLES : Katrin VARILLON  
Commune d'HERBEVILLE : Laurent THIRIAU,  
Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Max MANNÉ, Michel GROH  
Commune de MAULE : Laurent RICHARD, Armelle MANTRAND, Alain SENNEUR, Alain PALADE  
Commune de MONTAINVILLE : Eric MARTIN,  
Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Manuelle WAJSBLAT, Michel BACHMANN

**Procuration(s) :**

Patrick LOISEL à Katrin VARILLON  
Bertrand CHANZY à Max MANNE  
Christine ALLIBERT à Manuelle WAJSBLAT  
Caroline PEREDA à Armelle MANTRAND  
François DELALANDE à Laurent THIRIAU  
Bernard VILLIER à Laurent RICHARD

**Absents excusés :**

Bertrand CAFFIN,  
Cécile GERMAINE,  
Etienne de POMMERY,  
Patrick PASCAUD,

**Secrétaire de séance :** Olivier RAVENEL

La Présidente constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 18h10.

A) Approbation du procès verbal de la séance du 18 décembre 2013 :

Le procès verbal de la séance du 18 décembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

B) Décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs confiés à la Présidente :

N°20 : Marche de fourniture et de livraison de repas en liaison froide pour les personnes âgées ou présentant un handicap pour un montant maximum annule de 95 000 € HT par an. Le prix unitaire du repas pour la première année du marché s'élève à 5.140 € HT soit 5.423 € TTC et le prix du potage supplémentaire à 0.40 € HT soit 0.422 € TTC.

N°21 : Avenant n°1 à l'acte constitutif d'une régie de recettes du cinéma intercommunal de Maule afin de permettre l'encaissement de la participation demandée aux usagers pour la manifestation « le jour le plus court » organisée du 20 décembre 2013 au 27 décembre 2013.

C) Notes de synthèses :

Entendu les exposés des rapporteurs et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ADOPTE** les délibérations suivantes :

**N° 2014-01/01 : Unification de la base minimum de CFE pour l'exercice budgétaire 2014 - Modification**

**DECIDE** de retenir une base pour l'établissement de la cotisation minimum.

**FIXE** le montant le montant de la base minimum de Cotisation Foncière des Entreprises comme suit :

Montant du chiffre d'affaires ou des recettes HT du contribuable	Montant de la Base Minimum
≤ 10 000 €	500 €
> 10 000 € et ≤ 32 600 €	1 000 €
>32 600,00 € et ≤100 000€	2 100€
> 100 000 € et ≤ 250 000 €	3 500€
> 250 000 € et ≤ 500 000 €	5 000€
> 500 000 €	6 500€

**REAFFIRME** l'application d'un système de convergence du montant de la base de CFE ainsi unifiée sur 10 ans en application de la délibération du conseil communautaire du 18 septembre 2013.

*Vote à l'unanimité.*

**N° 2014-01/02 : Réduction de la base minimum de Contribution Foncière des Entreprises pour certains assujettis prévue à l'article 1647 D du CGI – Annulation**

**ABROGE** la délibération du conseil communautaire n° 2013-09/69 du 18 septembre 2013 fixant la réduction à 50% du montant de la base minimum de Cotisation Foncière des Entreprises pour les redevables dont le chiffre d'affaires ou les recettes hors taxes sont

inférieurs à 10 000 € ou n'exerçant leur activité professionnelle qu'à temps partiel ou pendant moins de neuf mois de l'année.

*Vote à l'unanimité*

**N° 2014-01/03 : Convention avec l'ESAT de la Mauldre pour des prestations de portage de repas sur la commune de Maule**

**APPROUVE** la convention à intervenir avec l'ESAT de la Mauldre pour la mise à disposition de 4 travailleurs handicapés dans le cadre d'un détachement en autonomie totale pour des prestations de portage de repas en centre ville de Maule.

**AUTORISE** la Présidente à signer ladite convention.

**DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au budget Primitif 2014

*Vote à l'unanimité.*

**N° 2014-01/04 : Modification des statuts du SIEED - Approbation**

**APPROUVE** la modification statutaire susvisée.

*Vote à l'unanimité.*

**N° 2014-01/05 : Conventions à intervenir avec la CNAV et la MSA pour la prise en charge des prestations d'aide à domicile.**

**AUTORISE** Mme la Présidente à signer les nouvelles conventions à intervenir avec la C.N.A.V (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse) et la M.S.A (Mutualité Sociale Agricole).

*Vote à l'unanimité.*

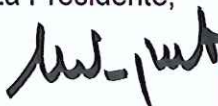
D) Questions diverses

La séance prend fin à 18h45.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 21 janvier 2014

Affiché le 28 janvier 2014

La Présidente,

  
Manuelle WAJSBLA

